Chère Mme la Mairesse,

Cher M. le Maire,

Votre municipalité est sur la liste exhaustive des institutions visées par les lobbyistes de la compagnie GDG Environnement pour vous proposer des services d’épandage du pesticide BTi contre les insectes piqueurs. Nous vous recommandons de refuser l’épandage du BTi  pour les raisons suivantes :

Le Québec vient tout juste de se doter d’une nouvelle loi, la ***loi  no 132*** qui procure un statut de protection légal aux milieux humides et hydriques d’intérêt, selon des critères comme l’intégrité écologique, la taille, la rareté, et la diversité biologique. **Considérant les récentes découvertes scientifiques, le BTi n’est pas compatible à la nouvelle réglementation et n’a pas de légitimation dans un plan de gestion intégrée de l’eau puisque cette loi protège les endroits où se trouvent les gîtes larvaires.**

Le BTi (*Bacillus thuringiensis israelensis*) est une bactérie larvicide qui sécrète des protéines cristallisées qui, lorsqu’elles sont absorbées par les larves, se changent en molécule toxiques qui perforent les parois de leur estomac. Les traitements de BTi ont un large spectre et tuent les larves d’insectes dont le contenu stomacal est basique. On ne parle donc pas juste des moustiques et autres insectes piqueurs ici, mais près de 15% des insectes présents au Québec. Cela représente près de 100 espèces. Le BTi est responsable de la diminution des chironomes, maillon essentiel à la base des réseaux trophiques dans les zones humides. Les larves des chironomes jouent un rôle-clé dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et sont à la base de la chaîne alimentaire. Elles sont une source importante de nourriture pour certains poissons et organismes aquatiques, sans compter les oiseaux, les libellules, les chauves-souris, les musaraignes aquatiques, etc. qui en dépendent. Se faire moins piquer, c’est certainement agréable, mais est-ce que cette « démoustification de confort » justifie la diminution de d’autres espèces et la destruction de nos écosystèmes?

L’innocuité de ce larvicide, prôné au Québec, a été remis en question ces dernières années par plusieurs chercheurs en Europe qui ont publié dans des magazines scientifiques reconnus le résultat de leurs recherches sur l’épandage du BTi. En France et en Allemagne, pour ne nommer que ces deux pays, l’utilisation du BTi se fait depuis longtemps dans quelques régions ce qui a permis à ces scientifiques de faire des études à long terme. Dans les 5 dernières années, ces spécialistes, comme Brigitte Poulin, Dr. Carsten Brühl, Stefanie Allgeier, Anna Kästel, Guillaume Tetreau, entre autres, ont publié que le BTi avait des effets collatéraux sur les espèces non-ciblées. C’est ainsi qu’ils ont constaté une diminution de chironomes, de libellules, d’ araignées, de chauves-souris ainsi qu’une perte significative d’oiseaux insectivores. En plus de ces effets destructeurs sur les écosystèmes, d’autres scientifiques ont constaté une résistance au BTi chez des mouches noires et les moustiques. Malheureusement, ces études passent encore sous silence au Québec puisque dans la majorité des ouvrages de références, ces études de 2014 à aujourd’hui ne sont pas pris en considération. Des groupes environnementaux se penchent désormais sur le dossier du BTi et font pression sur les différents Ministères concernés pour que des ajustements soient faits.

Plusieurs citoyens des municipalités comme par exemple de Saint-Emile-de-Suffolk, Rivière-Rouge, Saint-Cuthbert, Saint-André de Kamouraska (qui d’ailleurs teste une alternative au BTi, soit des bornes anti-moustiques, comme en France) ont eu, au-delà des soirées d’informations « marketing » offertes par les compagnies d’épandage elles-mêmes, la grandeur d’esprit de s’informer à l’aide d’études récentes, objectives et pertinentes et ont, en conséquence, refusé l’épandage de BTi dans leur région. Au-delà des lobbyistes de grandes compagnies, il faut ici noter qu’il existe des consultants indépendants au Québec.  Dans l’octroiement des contrats, certaines pratiques de la part des élus ainsi que des compagnies d’épandage ont même été remises en question et des plaintes ont été déposées à la Commission municipale du Québec. L’intérêt médiatique augmentant, des articles sur le dossier du Bti paraîtront bientôt dans les journaux au Québec pour sensibiliser la population québécoise des vrais enjeux du BTi.

Considérant le manque d’études au Québec et les résultats des chercheurs européens et américains, l’usage de BTi ne peut être compatible avec les principes de développement durable que prône votre municipalité dans vos énoncés de vision stratégique pour le territoire.

À l’heure des grands défis environnementaux et au moment où la population réclame plus que jamais des actions concrètes pour l’environnement, à un moment où les ressources municipales sont limitées et les besoins immenses, nous trouvons déplorable que des élus municipaux utilisent du temps et des ressources pour convenir du prix à payer (environ $150,000 par année) pour éliminer tout un maillon de la chaîne alimentaire.

Nous ne croyons pas qu’il nous appartient d’éliminer des espèces en faisant de telles expériences sur les écosystèmes dont nous sommes responsables.

Le déclin de la biodiversité est constaté partout, en particulier chez plusieurs espèces insectivores comme les hirondelles, les martinets, les engoulevents, plusieurs espèces de chauve-souris et de nombreuses autres espèces. Le cas des hirondelles est très éloquent à ce sujet puisque plusieurs espèces ont récemment été ajoutées à la triste liste des espèces en péril au Canada. Parmi de nombreux exemples, notons seulement les conclusions du rapport *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur L’Hirondelle de rivage Riparia riparia au Canada (2013),* une espèce bien présente dans vos régions ayant subi un déclin de 98% de ses populations au Canada au cours de 40 dernières années. Le rapport identifie, parmi d’autres causes, ***l’utilisation généralisée de pesticides, qui réduit l’abondance des proies.***

De plus, il convient ici de rappeler quelques principes de la ***Loi sur le développement durable*** qui doivent guider les décisions des organismes publics. L’épandage du BTi contrevient notamment en particulier aux principes suivants :

« *Efficacité économique* »: l’économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d’innovation et d’une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l’environnement;

« *Prévention* »: en présence d’un risque connu, des actions de prévention, d’atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

« *Précaution* »: lorsqu’il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l’absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l’adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l’environnement;

« *Préservation de la biodiversité* »: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

« *Respect de la capacité de support des écosystèmes* »: les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

Nous estimons donc que d’un point de vue tant éthique que scientifique, les projets de contrôle des insectes piqueurs doivent être refusés et ou abandonnés et que face à de telles incertitudes sur ses effets, le principe de précaution doit s’appliquer. Nous sommes confiants que les municipalités prendront la bonne décision et participeront activement à la protection de la biodiversité.

Si vous souhaitez plus d’informations sur le dossier du BTi, n’hésitez pas à nous contacter.

Sincères salutations

Collectif de non au contrôle des insectes piqueurs

Liens pertinents : avec bibliographie de publications récentes

[www.nonaubti.org](http://www.nonaubti.org)

Facebook : [https://www.facebook.com/Non-au-contrôle-des-insectes-piqueurs-284125665510902/](https://www.facebook.com/Non-au-contr%C3%B4le-des-insectes-piqueurs-284125665510902/)

Résultats scientifiques de Brigitte Poulin: <https://tourduvalat.org/dossier-newsletter/actu-3-effet-de-la-demoustication-au-bti/>